

30 000 pieds

Événements marquants du trimestre
qui auront des conséquences importantes
à long terme

Premier trimestre de 2016

Retour à 65 ans du premier versement de la SV

Dans le budget fédéral de mars, le gouvernement a annoncé que les prestations de la Sécurité de la vieillesse continueraient d'être versées à compter de 65 ans, et non de 67 comme l'avait planifié le précédent gouvernement conservateur.

En quoi cela devrait-il intéresser les promoteurs de régimes?

Cette annonce va à contre-courant des grandes tendances, que sont l'allongement de l'espérance de vie, la baisse du ratio travailleurs-retraités, les attentes de report de la retraite des employés, les faibles taux d'intérêt et une tendance mondiale à repousser à 67 ou à 68 ans l'âge d'admissibilité à une rente complète. Le chiffre 65 n'a rien de magique. Il serait plus logique de considérer un intervalle d'âges, qui pourrait être assorti de mesures d'incitation à repousser le départ à la retraite. Il est fort probable que nous entendions encore parler de cet important enjeu.

L'Ontario reporte la mise en œuvre du RRPO

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il retarderait d'un an la mise en œuvre du régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), ce qui signifie que les premières cotisations ne seront versées qu'en 2018. L'Ontario a plutôt décidé de collaborer avec les autres provinces à la recherche d'une approche nationale.

En quoi cela devrait-il intéresser les promoteurs de régimes?

Ce report d'un an ouvre la porte à un possible abandon du RRPO, mais pour cela il est essentiel que les ministres des Finances fédéral et provinciaux concluent une entente sur l'élargissement du RPC, probablement d'ici la fin de l'année en cours. La patience reste la meilleure option pour la plupart des promoteurs de régime qui envisagent de mettre en place un régime, de le modifier ou même de liquider leur régime actuel.

Soixante pour cent des régimes de retraite PD du secteur privé sont maintenant fermés

Pour la première fois, la proportion de régimes PD du secteur privé inscrits dans la base de données de Morneau Shepell qui sont fermés aux nouveaux employés (et parfois à tous les employés actifs) a dépassé les 60 pour cent.

En quoi cela devrait-il intéresser les promoteurs de régimes?

Le pourcentage de régimes PD fermés a radicalement augmenté dans les dernières années, et cette tendance se poursuivra presque certainement. Nous prévoyons donc que les mesures d'atténuation des risques (comme les placements guidés par le passif, les achats de rentes assurées et autres) prendront de l'ampleur. Davantage de promoteurs de régime envisageront l'adoption de régime de retraite à risques partagés ou à prestations cibles lorsque leur province le permettra.

L'approche à l'égard des placements traditionnels est en voie d'abandon

Selon la base de données des régimes de retraite PD de Morneau Shepell, la tendance amorcée dans les dernières années voulant que les attentes diminuent à l'égard des taux d'intérêt à long terme et du rendement des placements se poursuit. La situation a poussé les promoteurs de régime PD et les gestionnaires de placements à chercher ailleurs des sources de rendement plus élevé. Voici quelques faits qui se sont produits au cours du dernier trimestre.

- Les caisses de retraite britanniques ont investi davantage d'argent dans des sociétés privées, l'immobilier, les infrastructures et les fonds de couverture.
- Les promoteurs de régime PD américains se tournent de plus en plus vers des occasions de capital de risque et de rachats, et vers certaines stratégies liées à la dette et aux actifs réels.
- Au cours du trimestre, on a déclaré que l'importance des placements non traditionnels (immobilier, infrastructure, sociétés privés et fonds de couverture) a plus que doublé au Canada entre 2010 et 2014.
- Davantage de gestionnaires institutionnels considèrent qu'il est difficile de diversifier leurs placements dans les catégories d'actif traditionnelles étant donné que bon nombre d'entre eux croient que les actions et les obligations présentent maintenant une trop forte corrélation.

En quoi cela devrait-il intéresser les promoteurs de régimes?

La répartition traditionnelle de l'actif à 60-40 entre les actions des marchés boursiers conventionnels et les placements à revenu fixe est de plus en plus remise en question. Les promoteurs de régime PD doivent envisager d'autres types de placement.